



CSE du 30 juillet 2020

Résolution CGT soumise au vote concernant les ASC

De nombreux-ses collègues interpellent les élu-e-s et RS de la CGT Pôle Emploi Bretagne depuis plusieurs mois et ces interpellations vont crescendo.

- Des agent-e-s ont eu des difficultés pour se connecter au site du CSE, à créer leur fiche, à faire leur demande de dotation
- De nombreux agent-e-s ont vu le traitement de leur avis d'imposition retardé voire non traité.
- Des agent-e-s n'ont pas reçu leur dotation de chèques vacances et certain-e-s d'entre eux-elles ont été contraint-e-s de partir en vacances estivales sans... ce qui est une première depuis des décennies !
- De nombreux-ses agent-e-s ne reçoivent aucune réponse du CSE à leurs sollicitations ... absence de réponse confirmée par le message d'attente de la boîte CSE, envoyé en guise de réponse, qui mentionne « plus de 300 mails en attente » (et ce depuis + de 6 mois !)

Sollicité-e-s par mail, les élu-e-s et RS de la CGT Pôle Emploi Bretagne, ont à chaque fois transmis les demandes auprès des membres du bureau pour régulariser les situations des collègues concerné-e-s... régularisation qui à chaque fois a été immédiate.

Cependant, au regard des mails concernant les ASC qui continuent à parvenir, les élu-e-s et RS CGT Pôle Emploi Bretagne ne peuvent rester inactif-ve-s face à cette situation.

La CGT a défendu la pérennisation des postes des 2 secrétaires du CE dès octobre 2019, voici donc 9 mois déjà, pour permettre le traitement des ASC, proposition rejetée à la majorité.

C'est pourquoi, ils-elles réitèrent leur proposition faite lors du CSE extraordinaire du 6 juin 2020, proposition qui reste à ce jour LA SEULE proposition concrète pour tenter de pallier le retard dans le traitement des ASC (désormais structurel) qui ressemble fort à un **éternel report**.

Pour la CGT Pôle Emploi Bretagne, les agent-e-s de Pôle Emploi Bretagne ne sauraient souffrir davantage de mois d'attente supplémentaire le temps que les toutes nouvelles secrétaires soient formées !

Les élu-e-s et RS de la CGT soumettent donc au vote la résolution suivante, qu'ils-elles doublent d'une alerte à l'ensemble des élu-e-s, et particulièrement au bureau, sur la responsabilité collective quant à la gestion du budget ASC et sur les engagements envers les agent-e-s que la majorité du CSE se sont fixé-e-s à eux-elle-mêmes, à savoir : **une obligation de résultats !**

« Afin de répondre au mieux aux demandes et aux besoins des agents de Pôle emploi Bretagne, les élu-e-s du CSE de Pôle Emploi Bretagne décident ce jour de la création d'une commission ASC afin de proposer et de préparer les dossiers et résolutions au périmètre ASC dans le cadre du budget prévisionnel voté, qui seront portés et votés par les élu-e-s du CSE. Elle est constituée de 2 représentants maximum par délégation syndicale ayant au moins un-e élu-e titulaire au CSE Pôle Emploi PEB. Les moyens associés à la création de cette commission sont conformes à l'accord du 5 avril 2019. Sa composition et ses prérogatives pourront évoluer au regard de la mise en œuvre du futur règlement intérieur.

La CGT propose qu'à l'issue de cette résolution le cas échéant les membres de la Commission ASC puissent être désigné-e-s. »

Résultat des votes :

Pour :

Contre :

Abstention :

NPPV :

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 - 📞 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

Retrouvez nous sur [Facebook](#) et consultez [notre site internet](#)